

RÈGLEMENT PRODUITS BIOCIDES 528 / 2012 :

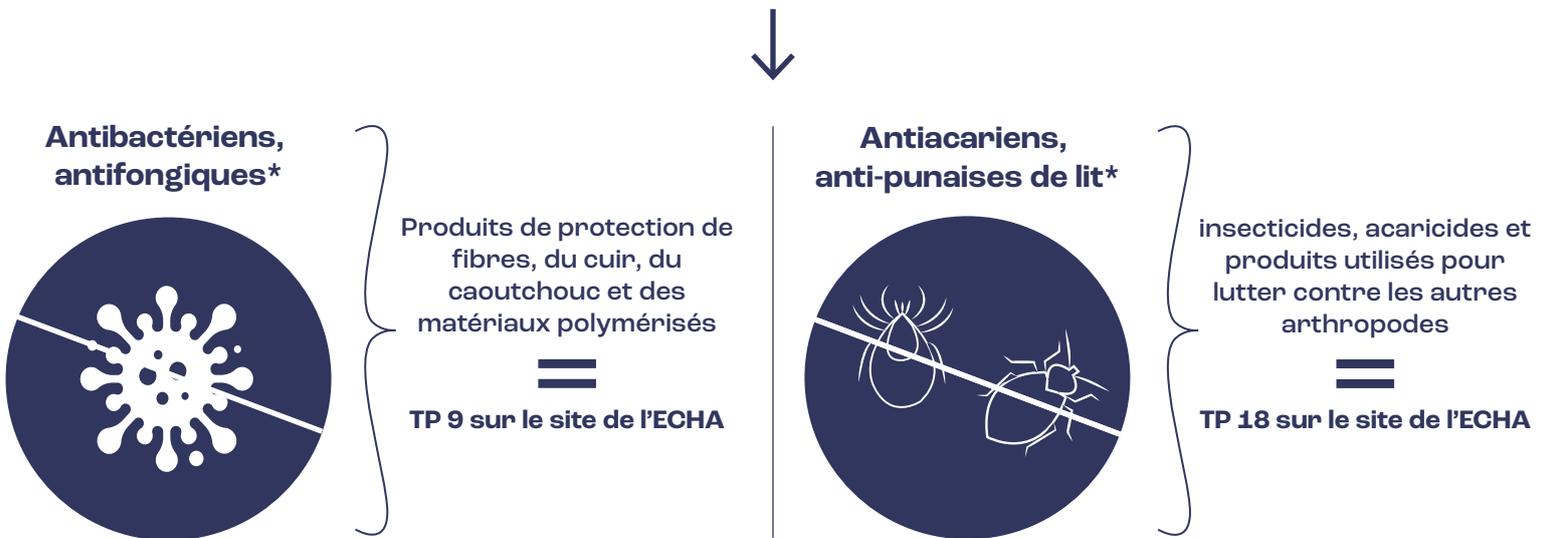
Les incontournables à connaître pour les textiles ayant des propriétés biocides

Le règlement sur les produits biocides [RPB, règlement (UE) n°528/2012], est une législation européenne qui encadre la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Les produits biocides sont des substances ou des mélanges destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles par des moyens chimiques ou biologiques.

Les types de produits textiles concernés

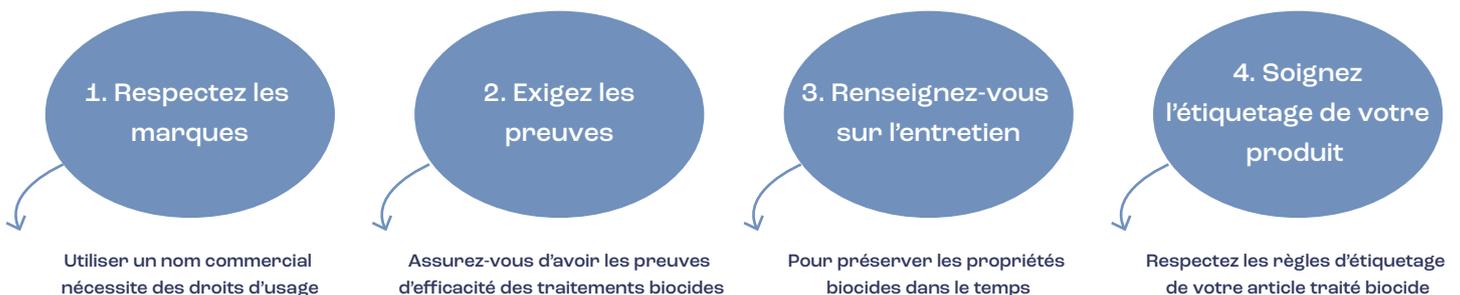
Les **substances actives** doivent être autorisées pour un type de produit et une utilisation donnée. Elles sont répertoriées sur le **site de l'ECHA (European Chemicals Agency) disponible ici**.

Pour le textile, ce sont essentiellement les **TP 9** et **TP 18** (TP = Type of Product) qui sont concernés.



*Liste non exhaustive

Les 4 consignes à respecter si vous mettez des articles traités sur le marché



Les règles d'étiquetage du produit textile traité biocide

L'étiquetage doit préciser :

- ✓ Présence de produits biocides dans le produit
- ✓ Propriété biocide attribuée
- ✓ Nom des substances actives contenues dans le produit
- ✓ Nom des nanomatériaux biocides présents suivi du mot (nano)
- ✓ Toute instruction pertinente sur des mesures de précaution à l'usage